

PANTERA Product GmbH  
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 1 / 14

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**MD-3000/30v3**

**UFI: 9J69-K0GX-G00A-X91A**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Revêtement d' étanchéité

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** PANTERA Product GmbH  
Simon-Bolivar-Straße 29  
28197 Bremen / GERMANY  
Téléphone +49 (0)421 520 80 780  
Téléfax +49 (0)421 520 80 789  
Site internet [www.panteraproduct.de](http://www.panteraproduct.de)  
E-mail [info@panteraproduct.de](mailto:info@panteraproduct.de)

#### Secteur informatif

**Informations techniques** [info@panteraproduct.de](mailto:info@panteraproduct.de)

**Fiche de Données de Sécurité** [sdb@chemiebuero.de](mailto:sdb@chemiebuero.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** GIZ-Nord; +49 (0)551 19 240

**Société**

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

ATTENTION

#### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Caractéristique particulière

Contient: N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

PANTERA Product GmbH  
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 2 / 14

### 2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé	Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.
Dangers pour l'environnement	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB. Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - <3	3-(Triméthoxysilyl)propylamine CAS: 13822-56-5, EINECS/ELINCS: 237-511-5, Reg-No.: 01-2119510159-45-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315
0,1 - <1	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine CAS: 1760-24-3, EINECS/ELINCS: 217-164-6, Reg-No.: 01-2119970215-39-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317 - STOT SE 3: H335 - STOT RE 2: H373
0,1 - <1	Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) CAS: 52829-07-9, EINECS/ELINCS: 258-207-9, Reg-No.: 01-2119537297-32-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 2: H411

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).  
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants  
Réactions allergiques

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

PANTERA Product GmbH  
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 3 / 14

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:  
oxyde de carbone (CO)  
Oxyde d'azote (NOx).

## 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.  
Absorber les résidus avec un produit liant les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, diatomite).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
Stocker au frais. Stocker au sec.  
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

**PANTERA Product GmbH**  
**28197 Bremen / GERMANY**

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 4 / 14

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X, Reg-No.: 01-2119433307-44-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 260 mg/m <sup>3</sup> , TMP (n°) 84; FT (n°) 5
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 1300 mg/m <sup>3</sup>

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)**

Substance / CE VALEURS LIMITES
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X, Reg-No.: 01-2119433307-44-XXXX
8 heures: 200 ppm, 260 mg/m <sup>3</sup> , H

**DNEL**

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 260 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 1 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 7,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 50 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 8 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,5 mg/kg bw/day
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,82 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,6 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 2,82 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 400 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 690 µg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 800 µg/kg bw/day
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 5,36 µg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 600 µg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 260 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 260 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 8 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 50 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 50 mg/m <sup>3</sup>

**PNEC**

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
Sédiment (Eau de mer), 120 µg/kg sediment dw
Eau douce, 330 µg/L
Eau de mer, 33 µg/L

**PANTERA Product GmbH**  
**28197 Bremen / GERMANY**

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 5 / 14

Sédiment (Eau douce), 1,2 mg/kg sediment dw
Sol, 45 µg/kg soil dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 13 mg/L
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
Eau douce, 18,8 µg/L
Sédiment (Eau de mer), 2,9 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 29 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 mg/L
Eau de mer, 1,88 µg/L
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
Eau douce, 62 µg/L
Eau de mer, 6,2 µg/L
Sol, 8,5 µg/kg soil dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 25 mg/L
Sédiment (Eau douce), 220 µg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 22 µg/kg sediment dw

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
<b>Protection des yeux</b>	lunettes de protection. (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection (EN 340)
<b>Divers</b>	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
<b>Risques thermiques</b>	Non
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

PANTERA Product GmbH  
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 6 / 14

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	pâteux
Couleur	variable
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non déterminé
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7  
Le contact avec l'humidité.

**PANTERA Product GmbH**  
**28197 Bremen / GERMANY**

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 7 / 14

#### **10.5 Matières incompatibles**

Oxydant fort

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

PANTERA Product GmbH  
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 8 / 14

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité orale aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
LD50, oral, rat, 2,97 mL/kg bw, OECD 401
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, oral, rat, 2295 mg/kg bw

**Toxicité dermale aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
LD50, dermique, lapin, 11,3 mL/kg bw, OECD 402
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, dermique, lapin, >2000 mg/kg bw

**Toxicité aiguë par inhalation** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LC50, inhalatoire, rat, 7,7 mg/l (4 h)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LC50, inhalatoire, rat, 1,49 -2,44 mg/L, 4h

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
œil, lapin, OECD 405, corrosif
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
lapin, OECD 405, corrosif

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
dermique, lapin, OECD 404, irritant

**PANTERA Product GmbH**  
**28197 Bremen / GERMANY**

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 9 / 14

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une allergie cutanée.

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
dermique, Cobayes, OECD 406, sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
NOAEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day, OECD 408, un effet néfaste observé
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
NOAEC, inhalatoire, rat, 15 mg/m <sup>3</sup> , OECD 422

**Mutagénèse**

Prodotto contiene una o più sostanze di Muta. 2. (CAS: 22673-19-4)

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
in vitro, OECD 471, négatif
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
Ames-test, négatif

**Toxicité sur la reproduction**

Le produit contient une ou plusieurs substances de la catégorie Repr. 1B (CLP). (CAS: 22673-19-4)

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 414, aucun effet nocif observé
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, CAS: 1760-24-3
NOAEL, oral, rat, 750 mg/kg bw/day, OECD 422

**Cancérogénèse**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**Autres informations**

Aucun

PANTERA Product GmbH  
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 10 / 14

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
3-(Triméthoxysilyl)propylamine, CAS: 13822-56-5
LC50, (96h), poisson, 934 mg/L
EC50, (72h), Algae, >603 - 1000 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 331 mg/L
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LC50, (48h), Invertebrates, 8,58 mg/L
LC50, (96h), poisson, 4.4 mg/L
EC50, (72h), Algae, 705 - 1900 µg/L
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LC50, (96h), Danio rerio, 597 mg/l (Lit.)
EC50, (16h), Pseudomonas putida, 67 mg/l (Lit.)
EC50, (48h), Daphnia magna, 81 mg/l (Lit.)
IC50, (72h), Algae, 8,8 mg/l (OECD 201)
NOEC, (21d), Daphnia magna, > 1 mg/l (Lit.)
NOEC, (72h), Algae, 3,1 mg/l (OECD 201)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

### 12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

**PANTERA Product GmbH**  
**28197 Bremen / GERMANY**

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 11 / 14

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

##### Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 070217

##### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150102

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**PANTERA Product GmbH**  
**28197 Bremen / GERMANY**

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 12 / 14

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) 0 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

PANTERA Product GmbH

28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 13 / 14

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.3 Autres informations****Méthode de classification**

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)

**PANTERA Product GmbH**  
**28197 Bremen / GERMANY**

Date d'émission 11.11.2021, Révision 28.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 14 / 14

**Positions modifiées**

SECTION 3 ajouté: Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)  
SECTION 3 ajouté: 3-(Triméthoxysilyl)propylamine  
SECTION 3 supprimé: 2- (2H-benzotriazol-2-yl) -4,6-di-tert-pentylphénol (UV-328)  
SECTION 3 supprimé: Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain  
SECTION 3 supprimé: benzène, dérivés alkyles en C14-30  
SECTION 2 ajouté: point d'exclamation  
SECTION 2 supprimé: Le mélange contient les substances suivantes, qui remplissent les critères PBT et/ou vPvB selon le règlement REACH, annexe XIII : [x]  
SECTION 2 ajouté: P102 Tenir hors de portée des enfants.  
SECTION 2 ajouté: Eye Irrit. 2  
SECTION 2 ajouté: ATTENTION  
SECTION 2 ajouté: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
SECTION 2 ajouté: P280 Porter un équipement de protection des yeux.  
SECTION 2 ajouté: P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
SECTION 2 ajouté: P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.  
SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.  
SECTION 2 ajouté: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
SECTION 2 supprimé: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
SECTION 8 ajouté: Vêtement de protection (EN 340)  
SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.  
SECTION 11 ajouté: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
SECTION 11 ajouté: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
SECTION 11 ajouté: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
SECTION 11 supprimé: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
SECTION 11 ajouté: Irritant  
SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.  
SECTION 12 supprimé: Le mélange contient les substances suivantes, qui remplissent les critères PBT et/ou vPvB selon le règlement REACH, annexe XIII :[x]  
SECTION 15 ajouté: Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.  
SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul

Copyright: Chemiebüro®